

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2022-065

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2022

Sommaire

09 PREFECTURE DE L ARIEGE DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L APPUI TERRITORIAL / BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE

09-2022-06-19-00001 - Décision de délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire - DDFIP 09 (2 pages)

Page 3

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ARIÈGE**
55 Cours Gabriel FAURÉ
CS 10001
09007 Foix Cédex

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le responsable du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) de l'Ariège,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète du département de l'Ariège ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Paul CHATAIL, Administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège ;

Vu la circulaire en date du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme territoriale de l'État ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 19 février 2021 fixant au 1^{er} mars 2021 la date d'installation de M. Paul CHATAIL dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège ;

Vu la décision de nomination du 31 décembre 2021 de M. Marc COCCHIO, responsable du pôle pilotage et ressources à la DDFiP de l'Ariège ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 3 janvier 2022 et du 19 janvier 2022, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Marc COCCHIO, Administrateur des Finances publiques,

DÉCIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêtés de la préfète de l'Ariège en date 3 janvier 2022 et du 19 janvier 2022 est exercée par :

Mme Bernadette GRANDAIS, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du pôle pilotage et ressources ;

M. Patrice DOUZIECH, Inspecteur des Finances publiques, chef du service des Ressources Humaines ;

M. William SANTILLANA, Inspecteur des Finances publiques, chef du service Budget Immobilier et Logistique ;

Mme Nicole CAMPO, Contrôleuse des Finances publiques, service Budget, Immobilier et Logistique ;

Mme Stéphanie ROUSSEL, Contrôleuse des Finances publiques, service Budget, Immobilier et Logistique ;

M. Juan QUESADA, Contrôleur des Finances publiques, service Budget, Immobilier et Logistique ;

Mme Nadège NAUDY-ROUJAS, Contrôleuse principale des Finances publiques, service des Ressources Humaines ;

Mme Séverine ESPEISSE, Contrôleuse principale des Finances publiques, service des Ressources Humaines ;

Mme Maryline ROUANET, Contrôleuse des Finances publiques, service des Ressources Humaines.

La présente décision annule et remplace celle du 1^{er} septembre 2020.

Fait à Foix, le 19 janvier 2022

Le responsable du pôle pilotage et ressources,



Marc COCCHIO
Administrateur des Finances publiques